

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2011-13-7-1

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE
DE LA REGION MULHOUSIENNE 2010 À 2013
SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS À VOCATION CULTURELLE**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour un montant de subvention de 197 421 €.

Au titre de l'année 2011 (Budget Primitif et DM), une autorisation de programme de 1 810 350 € est prévue au budget du Département au programme D 013 pour les investissements réalisés dans des locaux à vocation culturelle, dont 1 785 350 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV).

La Commission Permanente qui a délégation pour programmer en 2011, dans la limite de l'autorisation de programme votée, les projets dont les travaux ont démarré, a d'ores et déjà engagé 7 opérations retenues dans les CTV pour un montant total de subventions de 1 587 929 €. Sur ces engagements, deux projets achevés en 2011 ont été payés à hauteur de 157 500 €.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'engager définitivement une opération retenue dans le Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013 adopté par délibération du 5 novembre 2010 (Rapport CG-2010-3 5-2).

Le CTV de la Région Mulhousienne prévoit dans son axe 2.2 « Conforter le soutien aux équipements socioculturels d'envergure répondant aux besoins du Territoire et s'inscrivant dans une démarche de mise en réseau de l'existant », **la création d'un espace culturel, espace d'expression pour les artisans d'art, doté d'une salle d'exposition et d'une salle de spectacle par la Ville de Brunstatt** (fiche descriptive du projet n° 221 annexée au Contrat de Territoire).

L'opération consiste à réhabiliter un immeuble du centre de Brunstatt qui regroupera un espace multi-activités (salle de réunion, salle de spectacle de 45 places) ainsi que des ateliers d'artistes /salles d'expositions.

Cet espace d'expression permettra aux artistes et artisans d'art d'y créer leurs œuvres et de les présenter au public lors de manifestations événementielles assurant ainsi la diffusion culturelle à plus large échelle. Il sera à la disposition des scolaires de tous niveaux (écoles primaires, collèges de Brunstatt et du sud de l'agglomération mulhousienne).

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 197 421 € (20 % de 987 105 € HT) sur la base du plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

Ville de Brunstatt	789 684 €
Conseil Général du Haut-Rhin	197 421 € (20 %)

La Ville de Brunstatt vient d'informer le Département du démarrage des travaux et a transmis les pièces justificatives permettant d'engager définitivement cette opération pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 28 septembre dernier.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de 197 421 € à la Ville de Brunstatt pour la création d'un espace culturel, conformément aux termes du CTV de la Région Mulhousienne dont le montant sera prélevé sur la ligne budgétaire ouverte au budget départemental au programme D213 Imputation 204-311-20414-22921-371.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Service du Développement Culturel

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 DÉCEMBRE 2011

PROCEDURE CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE

Bâtiments à vocation culturelle

Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2010-2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable HT	Taux	Subvention départementale
BVC03083	BRUNSTATT Création d'un espace culturel, espace d'expression pour artisans d'art Avis favorable de la Commission de la Culture du 28 septembre 2011 Opération 2011/D213/23424 Cofinancement : Néant	987 105,00	20%	197 421,00